

Fête fédérale de sous-officiers

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **38 (1893)**

Heft 9

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

drées, donnent à la troupe plus de solidité et de mobilité; elle facilite la direction subalterne. En outre, comme les grands corps de troupes, à chiffre d'hommes égal, sont formés d'unités peu nombreuses, le choix des combinaisons pour leur emploi grandit. La mobilité des unités et une organisation élastique des grandes subdivisions est la principale condition de succès pour qui doit combattre en nombre inférieur dans un terrain accidenté.

4. Etant donné l'importance des transports en chemins de fer en temps d'hostilités, on devrait pouvoir transporter l'unité de combat dans un seul convoi. On devrait exclure dans la formation des trains les combinaisons qui diminuent encore la puissance de traction déjà réduite de nos chemins de fer.

5. Actuellement déjà nous surchargeons notre élite d'éléments qui partout ailleurs appartiennent à la landwehr. L'adjonction à l'élite de deux classes d'âge de la landwehr actuelle abaisserait l'aptitude au combat de l'élite, et rendrait impossible l'organisation d'une landwehr de 1^{re} levée (réserve) relativement apte à faire campagne. En formant les bataillons de 15 classes d'âge, on exposerait certains districts au danger de perdre à la fois tous leurs jeunes gens si un bataillon était anéanti.

6. La formation de bons régiments de marche de 2^e ligne renforcerait notre armée de campagne d'une manière plus efficace que l'agglomération dans des bataillons d'élite de 15 classes d'âge d'esprit si différent.

7. L'organisation et l'instruction des troupes de remplacement en campagne doivent à l'avenir être préparées avec infiniment plus d'attention que cela n'a été le cas sous la loi d'organisation actuelle.

ROBERT WEBER,
lieutenant-colonel à l'état-major général.



Fête fédérale de Sous-officiers.

Cette fête s'est célébrée à la Chaux-de-Fonds les 5, 6 et 7 août et a été à tous égards très réussie et très bien organisée; les journaux suisses sont unanimes pour reconnaître que l'impression produite a été excellente.

A l'assemblée des délégués, M. G. Douillot, président du Comité central de la Société, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, dit que dans les rapports qu'il a eus avec les autorités fédérales, il a pu se rendre compte combien celles-ci apprécient la Société des sous-officiers, dont les vœux et les demandes sont en général pris en considération, bien qu'il y en ait aussi qui restent à dormir dans les cartons.

Pour qu'il n'en soit ainsi d'aucune de ces demandes, M. Douillot engage les délégués à n'en présenter jamais en temps inopportun, et surtout à ne les présenter qu'après les avoir étudiées et approfondies d'une manière complète.

Il signale aussi le fait que la valeur d'une société comme celle de la Société suisse de sous-officiers n'est pas méconnue à l'étranger, puisque la *Revue du cercle militaire* de Paris vient de consacrer à cette dernière une intéressante étude et préconise la formation en France d'une société analogue.

Nous extrayons les lignes suivantes de la *Gazette de Lausanne* qui résumant les échos de cette fête :

« La population de la Chaux-de-Fonds a fait à cette jeunesse le chaleureux accueil qu'elle méritait. Elle a acclamé avec enthousiasme le drapeau fédéral et applaudi avec un légitime orgueil aux virils travaux de ses hôtes d'un jour, accrus de tous les cantons de la Suisse. La Chaux-de-Fonds pourtant n'est point une localité où on professe des idées arriérées. C'est un de nos principaux centres industriels, une cité ouvrière où on est laborieux, où tout le monde peine, où on connaît, par de dures expériences, les crises économiques et les épreuves du chômage, où on discute beaucoup aussi et où on est très au courant de ce qu'on est convenu d'appeler les « idées nouvelles ». Il n'y a pas eu un cri discordant, mais partout l'allégresse de vivre dans un beau pays, indépendant, libre, prospère, où le travail est honoré et où règnent entre les citoyens la concorde et la paix.

Toutes les classes de la population, les patrons comme les ouvriers, ont participé aux réjouissances publiques. Il n'y a pas eu un frottement désagréable, pas un mot plus haut que l'autre dans ces foules. Partout le sentiment bienfaisant d'une appartenance commune à un petit mais noble pays, qui est une bonne patrie.

La fête de la Chaux-de-Fonds a été à tous égards correcte et digne. Les sous-officiers ont beaucoup travaillé. Deux jours entiers, du matin au soir, ont été consacrés au travail. Concours de tous genres : tir, pointage de précision et de vitesse, estimation des distances, escrime, commandement, enseignement de l'école du soldat et de l'école de section, école de la pièce, harnachement, école de conduite, etc. Tout cela, non pas parfait, mais pratiqué avec application et sérieux, sous la direction des officiers qui formaient les jurys et appréciaient les résultats.

On a donc plus agi que parlé et à maints égards les officiers pourraient pour leurs fêtes prendre un exemple sur les programmes de concours de la Chaux-de-Fonds. Comme le disait un sous-officier à la tribune de la cantine en s'excusant de ne pas faire un long discours ; « Au service, on apprend heureusement plus à se taire qu'à parler, et nous sommes de ceux qui aiment mieux l'action que les paroles. »

Cela a été la note générale. Dans le rapport du jury pour les travaux écrits, M. le colonel divisionnaire de Techtermann a recommandé expressément aux sous-officiers d'éviter, dans leurs mémoires traitant de questions militaires, les déclamations inutiles. Voici en quels termes cet officier s'exprime :

« Un défaut général, se reproduisant à chaque concours et contre lequel on ne saurait réagir assez énergiquement, c'est l'abus du style ampoulé, des tirades visant à l'effet, de ce que l'on pourrait appeler les « clichés patriotiques ». Personne, — et le jury, par expérience, encore moins que tout autre, — ne met en doute les sentiments d'amour de la patrie de ceux qui sont appelés à la servir de leurs peines et au besoin de leur sang. Mais la mission de notre armée — celle de ses cadres surtout — est si élevée, elle est si grosse de responsabilités, elle demande de chacun — soldats et gradés — un tel sérieux, de si grands sacrifices matériels et moraux que la phraséologie banale des toasts équivaut à diminuer son prestige, le respect auquel elle a droit.

» Des actes et non des paroles, voilà ce que le pays attend, exige même de nous, en retour des lourdes charges qu'il s'impose pour la défense nationale.

» Dans nos républiques d'origines si hétérogènes, l'armée doit être toujours cette « grande muette » dans laquelle toutes les divergences de traditions et d'opinions viennent se confondre par un seul moyen : la discipline, c'est-à-dire la subordination intelligente et active de la volonté de l'individu aux ordres reçus pour un seul but : l'honneur de la patrie. Il en résulte que, comme dans le langage du service, la concision et la sobriété sont indispensables à tout écrit ayant un caractère militaire. »

* * *

Les orateurs de la tribune n'étaient pas tenus aux mêmes obligations que les sous-officiers rédigeant des mémoires. Ils étaient tout naturellement amenés par le lieu et les circonstances à parler de la patrie et du patriotisme, mais encore l'ont-ils fait avec une fermeté dans le ton et un accent énergique qui eussent plu au commandant de la II^e division. Il y a eu aussi dans leurs courtes et incisives harangues une note de protestation qui n'est pas habituelle dans nos fêtes et qui n'était pas destinée seulement aux auditeurs immédiats.

M. le pasteur Dumont, aumônier du 6^e régiment d'artillerie, parlant le dimanche, au banquet de midi, de ce qui fait la puissance des peuples, a rappelé que la force des Suisses, quand ils fondaient notre indépendance, était dans leur foi en un Dieu vivant et dans leur amour de leur pays. « A nous tous, dit-il, le devoir de réagir, sans chauvinisme aucun, contre les tendances, quelles qu'elles soient, qui se proposent comme but la déchéance du patriotisme. »

M. Petitpierre-Steiger, conseiller d'Etat, directeur militaire du canton de Neuchâtel, a été plus explicite encore. On en jugera par le passage suivant de son discours :

« La patrie, pour vous, comme pour nous tous, c'est l'idéal ; nous ferions, sans hésitation, le sacrifice de la vie pour elle, pour elle qui représente la liberté, à laquelle depuis des siècles nous sommes si profondément attachés. Vivre dans ce monde sans Dieu et sans patrie, vous ne l'admettez jamais, et vous plaindrez avec moi ceux qui pourraient oublier tout sentiment patriotique pour se lancer dans l'inconnu et la nuit du cosmopolitisme.

» Vous êtes, sous-officiers, les descendants des Suisses qui, avant le combat, ployaient le genou devant l'Éternel. Qu'il en soit toujours ainsi et notre armée sera forte.

» Loin de nous les hommes sinistres qui cherchent à égarer notre peuple et qui répudient toute patrie. Nous sommes heureux et nous ne voulons pas être confondus avec les émigrés de pays qui n'ont jamais connu la liberté et qui passent d'un esclavage à un autre plus abrutissant encore, celui des fausses théories du collectivisme, qui est le pire de l'aberration humaine, qui excite les appétits sans jamais pouvoir les satisfaire.

» Vous vous exercez, chers amis, pour la défense de la patrie ; c'est dire que vous l'aimez ; c'est dire que vous voulez qu'elle continue à être libre, et qu'aux énergumènes qui se mettraient sur votre passage pour attiédir cet amour, vous diriez avec nous : « Halte-là ! on ne passe pas. »

M. Zorn, un sous-officier du Locle, a exalté la Suisse comme le boulevard de la liberté :

« Nous sommes libres. Nous habitons un pays, un coin de terre le plus beau du monde. L'étranger respecte nos institutions consacrées par six siècles d'indépendance.

Sans doute, tout n'est pas encore sans défaut : le soleil lui-même a des taches. Sans doute, le tumulte des revendications sociales, la difficulté de la lutte pour l'existence, la misère et son cortège de souffrances peuvent jeter parfois le découragement et l'amertume dans le cœur. Plusieurs disent alors : nous n'avons plus de patrie ! Comme si la patrie pouvait être rendue responsable des situations malaisées provoquées par certaines lacunes dans l'organisation sociale !

» Nous croyons, au contraire, que le devoir de chaque Suisse est d'aimer tellement son pays qu'il puisse l'envisager comme la plus solide pierre de l'édifice social futur. »

M. Tissot, conseiller communal de la Chaux-de-Fonds, en portant un toast à l'armée l'a exaltée comme une grande école de vertu, de courage et de foi :

« La Chaux-de-Fonds aime l'armée, a-t-il dit. Elle l'aime pour différentes causes.

» Dans les siècles passés déjà, alors qu'elle devait se défendre contre les incursions de bandes de pillards et de

vagabonds qui infestaient la frontière, elle organisait des compagnies militaires, recrutées dans la population. Et l'emplacement où vous êtes aujourd'hui a vu souvent nos pères s'exercer aux armes sous les yeux d'une foule sympathique et enthousiaste.

» La Chaux-de-Fonds aime l'armée, parce que, sentinelle avancée, placée à l'extrême frontière, elle sent en cette armée une sauvegarde et elle s'appuie sur elle avec confiance.

» La Chaux-de-Fonds aime l'armée, parce qu'elle sait que celle-ci est une école où les vertus civiques, où les enthousiasmes patriotiques se créent, parce qu'elle sait qu'en elle les âmes se trempent, les héroïsmes se forgent.

» La Chaux-de-Fonds aime l'armée, parce qu'elle est un des symboles de la patrie, le symbole de la force et de la puissance, cette patrie que l'on commence à nier dans certains milieux.

» La Chaux-de-Fonds aime surtout l'armée, parce qu'elle sait qu'en elle subsistent encore, profonds et enracinés, tous ces nobles sentiments, cette foi patriotique qui ont fait la force de nos ancêtres et qui nous ont valu les libertés que nous avons le bonheur de posséder.

» Voilà, sous-officiers, pourquoi nous vous attendions avec tant d'impatience ! »

Que cette liberté ne peut pas exister sans qu'il y ait de l'ordre, de la discipline et un principe d'autorité dans la nation armée, cela a été dit aussi. Non point par une « grosse épauvette », mais par un sous-officier, M. Buffat, fourrier d'administration. Il invitait ses camarades à boire avec lui à la santé de leurs chefs qui, comme membres du jury, avaient coopéré à la fête. « Ils ont répondu avec empressement à notre appel, a-t-il dit ; ils se sont mis à notre disposition avec beaucoup de dévouement, comprenant bien qu'une armée ne peut être forte que si, du haut en bas de l'échelle hiérarchique, tous marchent la main dans la main et reconnaissant que si l'obéissance des uns facilite le commandement des autres, d'autre part, la condescendance et la bienveillance des chefs entraînera toujours le respect et la considération des sous-ordres. »

* * *

Il n'y a rien là de bien nouveau, dira-t-on ; ce sont autant de choses déjà entendues. Sans doute, mais bonnes à entendre encore, quand d'autre part on les conteste. Bonnes à entendre surtout, quand elles sont dites avec cette netteté et cette unanimité par des hommes qui ne sont ni des égoïstes ni des chauvins et qui sont tous d'accord pour désirer la venue prochaine d'un jour où, comme le disait l'un d'eux, il n'y aura plus « ni guerre, ni armée, ni injustice ». C'est pourquoi nous les avons rappelées.

Voici la liste des premiers prix décernés aux divers concours :

TRAVAUX ÉCRITS

Question générale.

(19 mémoires, 10 prix.)

1^{er} prix, *a.* Section de Lausanne, Lausanne. — 1^{er} prix, *b.* Wild, Gottlieb, Toggenbourg. — 2^{me} prix, *a.* Brandenburg, Fritz, Ilanz. — 2^{me} prix, *b.* Zeller, Jules, Neuchâtel.

Infanterie.

1^{ers} prix, Folsch, Albert, Winterthour ; Veuve, Auguste, Chaux-de-Fonds, ex-acquo. — 2^{mes} prix. Reimann, Otto, Bâle ; Wild, Gottlieb, Toggenbourg, ex-acquo.

Cavalerie.

1^{er} prix, Lieb, Hermann, Stein. — 2^{mes} prix. Meier, Heinr., Schaffhouse ; Vockinger, Adalbert, Nidwald, ex-acquo.

Artillerie.

(6 mémoires primés.)

2^{me} prix, *a.* Stahel, Albert, Untertoggenbourg. — 2^{me} prix, *b.* Streuli, Rud., Schaffhouse. — 2^{me} prix, *c.* Bavaud, Edouard, Yverdon. — 2^{me} prix, *d.* Matile, Jean, Bienne. — 2^{me} prix, *e.* Schweizer, Gottl., Toggenbourg. — 2^{me} prix, *f.* Streuli, Edouard, Zurich.

Génie.

(6 mémoires primés.)

1^{er} prix, *a.* Jeanrenaud, Ernest, Lausanne. — 1^{er} prix. *b.* Strebel, Edouard, Aarau. — 1^{er} prix, *c.* Borgeaud, Charles, Lausanne. — 1^{er} prix, *d.* Zorn, Henri, Locle. — 2^{me} prix. Section d'Yverdon. — 3^{me} prix. Rochat, Henri, Cossonay. — 10. Bienne, 161,10. — 11. Schaffhouse, 160,91. — 12.

Val-de-Ruz, 160,44. — 13. Hérissau, 159,24. — 14. Fribourg, 157,83. — 15. Neuchâtel, 152,74. — 16. Glaris. — 17. Yverdon. — 18. Nidwald. — 19. Genève.

Tir individuel.

FUSIL — 10 couronnés.

1. Delévaux, Nestor, Chaux-de-Fonds, 420 points. — 2. Montandon, Arnold, Locle, 420. — 3. Geissmann, Jules, Fribourg, 400. — 4. Hohl, Walter, Chaux-de-Fonds, 400. — 5. Fischer, Martin, Zurich, 400. — 6. Bossard, Henri, Winterthour, 400. — 7. Piguet, Alb., Morges, 400. — 8. Benz, Ant., St.-Gall, 400. — 9. Kradolfer, Glaris, 390. — 10. Bueche, Aug., Val-de-Ruz, 390.

Tir individuel.

REVOLVER — 8 couronnés.

1. Ebnetter, Louis, St-Gall, 660 points. — 2. Vauthier, Auguste, Yverdon, 660. — 3. Comte, Edouard, Val-de-Ruz, 636. — 4. Mayor, Georges, Lausanne 636. — 5. Berger, Pius, Soleure, 636. — 6. Zwyki, Jacob, Hérissau, 624. — 7. Kühfuss, Jules, Chaux-de-Fonds, 624. — 8. Attinger, Otto, Winterthour, 624. — 9. Duboux, Théodore, Lausanne, 612. — 10. Stahel, Albert, Untertoggenbourg, 612. — 11. Chessex, Marius, Montreux, 612.

Tir de vitesse.

1. Yenny, Théobald, Fribourg, 812 points. — 2. Champion, Ernest, Soleure, 768. — 3. Scherler, Jacob, St-Imier, 715. — 4. Hohl, Walther, Chaux-de-Fonds, 702. — 5. Heer, Charles, Vevey, 689. — 6. Stuky, Gottlieb, Chaux-de-Fonds, 660. — 7. Forney, François, Montreux, 650. — 8. Vautier, Auguste, Yverdon, 650. — 9. Cochard, Louis, Montreux, 637. — 10. Lecomte, Ed., Lausanne, 611. — 11. Grandchamp, Aug., Lausanne.

Estimation des distances.

1. Homberg, Léonard, Soleure. — 2. Rutschi, Fritz, Zurich. — 3. Aebi, Albert, Glaris. — 4. Nægeli, Rudolf, Zurich. — 5. Welhauer, Gottlieb, St-Gall.

Pointage.

1. Egloff, Jean, St-Gall. — 2. Simond, Emile, La Vallée. — 3. Duttlé, Emile, St-Gall. — 4. Spærri, Henri, Zurich.

— 5. Schurmann, Charles, Neuchâtel. — 6. Debrot, Paul, Chaux-de-Fonds.

Ecole de pièce.

1. Section de Schaffhouse. — 2. Section de St-Gall. — 3. Section de Bienne. — 4. Section de Chaux-de-Fonds.

Commandement de section.

1. Section de Bienne. — 2. Section de Soleure.

Commandement individuel.

FRANÇAIS

1. Schætz, Charles, Neuchâtel. — 2. Moulin, Henri, Lausanne. — 3. David, Auguste, Neuchâtel. — 4. Bavaud, Edouard, Yverdon. — 5. Buchs, Henri, Val-de-Ruz.

ALLEMAND

1. Roth, Gaspard, Bienne. — 2. Moser, Edouard, Bienne. — 3. Tschantré, Oscar, Bienne. — 4. Siegrist, Paul, Schaffhouse. 5. Rufer, Albert, Soleure.

Equitation.

1. Berger, Julien, Cossonay. — 2. Leuenberger, Jean, St-Imier. — 3. Zeller, Georges, Untertoggenbourg. — 4. Soguel, Arthur, Val-de-Ruz. — 5. Sandoz, Ami, Soleure.

Ecole de conduite.

1. Soguel, Arthur, Val-de-Ruz. — 2. Leuenberger, Jean, St-Imier. — 3. Freiburghaus, Christian, Fribourg. — 4. Sollier, Eugène, St-Imier. — 5. Perrenoud, Henri, Chaux-de-Fonds.

Harnachement.

1. Rutishauser, Emile, Amrisweil. — 2. Barben, Jean, Chaux-de-Fonds. — 3. Barben, Adolphe, Chaux-de-Fonds. — 4. Erb, H., Zurich. — 5. Landry, Charles, Locle.

Sabre (1^{re} catégorie).

1. Duboux, Théodore, Lausanne. — 2. Turin, Jules, Neuchâtel. — 3. Hurni, Samuel, Lausanne. — 4. Dessoulavy, Luc, Chaux-de-Fonds. — 5. Soguel, Jacques, Chaux-de-Fonds.

Sabre (2^{me} catégorie).

1. Von Aesch, Charles, Neuchâtel. — 2. Schurmann, Charles, Neuchâtel. — 3. Schærrer, Emile, Locle. — 4. Blanc, Louis, Lausanne. — 5. Meier, Heinrich, Schaffhouse.

Baïonnette.

1. Etienne, Adolphe; 2. Marchand, Léon; 3. Soguel, Jacques; 4. Dessoulavy, Luc; 5. Huguenin, Charles, tous à la Chaux-de-Fonds.

Fleuret.

1. Boillot, Léon; 2. Breguet, Albert; 3. Gauthier, Eugène; 4. Marchand, Léon; 5. Perret, David, tous à la Chaux-de-Fonds.

Administration.

1^{er} prix. Muller, Oscar, St-Gall. — 2^{mo} prix. Kocherhans, Jacob, Toggenbourg.

Sanitaire.

1^{er} prix. Mangold, Edouard, Chaux-de-Fonds. — 2^{me} prix. *a.* Künzle, Jean, Bâle. — 2^{me} prix *b.* Maylan, François, Val-de-Travers.

Il y a, de plus, pour les travaux de chaque catégorie, un certain nombre de troisièmes prix. Nous publierons prochainement quelques-uns des travaux primés.

Tir de sections.

FUSIL

1. Chaux-de-Fonds, 165,900 points. — 2. Fribourg, 163,400. — 3. St-Gall, 162,657. — 4. Bienne, 160,732. — 5. Winterthour, 159,525. — 6. Zurich, 159,357. — 7. Berne, 159,233. — 8. Val-de-Ruz, 158,505. — 9. Lausanne, 158,200. — 10. Yverdon, 157,900. — 11. Val-de-Travers, 156,400. — 12. Montreux, 155,440. — 13. Soleure, 154,505. — 14. La Vallée, 152,800. — 15. Bâle, 150,400. — 16. St-Imier, 150,138. — 17. Berthoud, 149,200. — 18. Nidwald, 147,800. — 19. Untertoggenburg, 146,399. — 20. Morat, 146,084. — 21. Morges, 144,000. — 22. Vevey, 143,900. — 23. Glaris, 143,600. — 24. Hérissau, 143,349. — 25. Granges, 142,284. — 26. Neuchâtel, 141,290. — 27. Locle, 137,533. — 28. Cossonay, 133,899. — 29. Schaffhouse, 131,600. — 30. Genève, 102,562.

Tir de sections.

REVOLVER

1^{er} prix. Soleure, 189,77 points. — 2. Zurich, 173,61. — 3. Winterthour, 172,77. — 4. Chaux-de-Fonds, 171,16. — 5. St-Gall, 170,67. — 6. Lausanne, 167,31. — 7. Montreux, 162,22. — 8. Vevey, 162,11. — 9. Untertoggenburg, 161,94.